



Note de service

XO/08/17

Destinataires : Membres du Conseil national d'administration

Expéditrice : Robyn Benson, présidente nationale

Date : Le 24 mai 2017

Objet : **Nouveau processus de confirmation du statut de membre en règle**

Comme vous le savez, un problème du système de paye Phénix a fait en sorte que nos membres en règle ont perdu leur statut parce que leurs cotisations n'ont pas été retenues sur leur paye, même s'ils travaillaient. Malheureusement, il est impossible pour le personnel de l'administration de l'effectif de déterminer s'il s'agit d'une erreur attribuable à Phénix ou à d'autres facteurs (p. ex., congé, retraite).

Afin de déterminer correctement les droits de représentation en vue des prochains congrès, il est essentiel que UnionWare reflète le statut réel de chaque membre. Le personnel de l'administration de l'effectif a communiqué avec les Éléments pour établir le statut des dirigeantes et dirigeants de leurs sections locales. Nous avons mis sur pied un processus distinct pour les membres non élus.

En effet, nous avons ajouté un nouveau formulaire dans notre site Web (<https://syndicatafpc.ca/msmr>) que peuvent remplir les membres pour confirmer leur statut de membre en règle, malgré l'absence de cotisations. C'est le même formulaire pour tous les membres, qu'ils soient en congé de leur poste d'attache et assujettis aux alinéas 4(2)a) à k) des Statuts de l'AFPC ou qu'ils aient été victimes des ratés de Phénix. Je joins le formulaire à titre d'information.

C'est le personnel de l'administration de l'effectif qui recevra et traitera les demandes liées à Phénix. On a installé une fonction dans UnionWare pour que les membres qui ont soumis un formulaire demeurent en règle jusqu'à ce qu'ils puissent de nouveau payer leurs cotisations. Cette information aidera aussi le personnel à retrouver ces membres. Toutes les autres demandes de maintien du statut de membre en règle seront traitées, comme toujours, par le bureau de direction en conformité avec les Statuts de l'AFPC.

Comme je l'ai mentionné, il nous faut absolument fonder la détermination des droits de représentation sur les données les plus exactes possible et c'est pourquoi je vous demande de diffuser cette information auprès de l'ensemble de votre personnel et de toutes vos sections locales.

Si vous avez des questions concernant ce qui précède, n'hésitez pas à communiquer avec Micheline Labelle-Jackman, superviseure, Administration de l'effectif, au 613-560-4351 ou par courriel à l'adresse LabelleM@psac-afpc.com.

Merci de votre coopération.

En toute solidarité.

La présidente nationale,



Robyn Benson

RB/mlj

c. c. Équipe de direction
 Coordonnatrices et coordonnateurs régionaux
 Micheline Labelle-Jackman